

Le Détaillant et L'organisateur :

SARL VOYAGES ROUXEL 2, RUE LESAGE VANNES 02
57 62 02 94
agencevannes@voyagesrouxel-lambert.com
Siret : 410 632 285 – LI 056 97 0002

Vos coordonnées Prénom : Nom : Adresse : CP : Ville : Mail : Tél portable :

CONTRAT DE VOYAGE / JOURNEE :25ASC009001**I. VOYAGEURS**

Participant(s) / Voyageur(s) :

II. INFORMATIONS VOYAGE

Du 13/09/2025 Au 20/09/2025 soit 8 jours

Intitulé du voyage : [ASCE56]ANDALOUSIE

Destination : ESPAGNE

Transport :

Autocar :

: pour les excursions à la journée pas d'attribution de place dans l'autocar

Observations

Prestations :	Prix unitaire	Nombre	Montant
Forfait	1275.00 €		
Total en Euros			
Acompte à verser avant le 12/12/2024	450,00 €		
Solde après versement de l'acompte avant le 05/06/2025 (sans rappel de notre part)			

L'agence se réserve le droit, en cas de non-respect du calendrier de paiement, d'annuler le contrat et d'exiger sans mise en demeure préalable, l'application des pénalités d'annulation prévues ci-dessous. Tarifs pouvant être révisables selon les différentes variations de coût de transport, taxes, surcharges carburant et taux de change jusqu'à 30 jours avant le départ. Coût du carburant et des taxes afférents aux prestations susceptibles de varier conformément à l'article L 211-12 du Code du Tourisme

III. FORMALITES

Formalités Police / Santé : (à titre d'information au jour de l'inscription)

CARTE D'IDENTITE EN COURS DE VALIDITE- DATE NON DEPASSEE

Dont l'accomplissement incombe au client (art 3 conditions générales). Les ressortissants étrangers sont priés de contacter les consulats, ambassades ou autorités compétentes. Sauf Visa établi par nos soins.

Les informations ci-dessus sont communiquées selon les données disponibles à la date d'établissement du contrat.

Nous vous conseillons de consulter, jusqu'au jour de départ, les sites : <https://www.pasteur.fr/fr/> . <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/>

et vous conseillons de vous inscrire sur le site Ariane : <https://pastel.diplomatie.gouv.fr/fildariane/dyn/public/login.html>

Mineurs : Nous recommandons vivement de munir le mineur non-accompagné par ses représentants légaux d'une copie de son livret de famille.

Formalités spécifiques : Dans le cadre d'un voyage à l'étranger, nous vous informons que le mineur résidant en France et voyageant sans être accompagné par ses représentants légaux, doit être muni en plus de sa pièce d'identité et du formulaire d'autorisation de sortie de territoire : CERFA n°15646*01 à télécharger : https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15646.do.

IV. ANNULATION

Annulation par le voyageur : Aucune assurance annulation pour les sorties à la journée ANNULATIONS OU MODIFICATIONS DU FAIT DU CLIENT

1. Annulation totale du groupe (ou de plus de 30% du nombre de participants initial) - à plus de 90 jours du départ : 150 € par personne annulée. - de 90 à 61 jours du départ : 30% du montant du voyage par personne annulée. - de 60 à 31 jours du départ : 50 % du montant du voyage par personne annulée. - de 30 à 15 jours du départ : 80 % du montant du voyage par personne annulée. - à moins de 15 jours du départ : 100 % du montant du voyage par personne annulée.

Ces frais sont applicables si le nombre final de participants annulés (en une ou plusieurs fois) est supérieur à 30% de l'effectif initial.

2. Annulation partielle du groupe (jusqu'à 30% du nombre de participants initial) - à plus de 90 jours du départ : pas de frais - de 90 à 61 jours du départ : 10% par personne annulée. - de 60 à 31 jours du départ : 20 % du montant du voyage par personne annulée. - de 30 à 22 jours du départ : 50 % du montant du voyage par personne annulée. - de 21 à 8 jours du départ : 75 % du montant du voyage par personne annulée. - à moins de 8 jours du départ et après la date de départ : 100 % du montant du voyage par personne annulée.

Le remboursement des sommes versées interviendra déduction faites des frais d'annulation.

1) Vols charters

De 30 jours à 72 heures du départ : 60 euros de frais par modification de nom

A moins de 72 heures du départ : 120 euros de frais par modification de nom

2) Vols réguliers

Conditions et montant des frais selon la compagnie

Billets non remboursables après émission (100% de frais)

Assurances

Les assurances doivent être souscrites lors de la signature du contrat. Elles ne sont pas remboursables en cas d'annulation.

CONDITIONS DE RÈGLEMENT – RAPPEL**? RÉSERVATION - ACOMPTE :**

Toute réservation ferme de groupe doit obligatoirement être confirmée par écrit. Un contrat de voyage est alors établi, et doit être retourné dûment signé dans un délai maximum de quinze jours après la date d'envoi avec un chèque d'acompte dont le montant est indiqué sur le contrat.

La confirmation définitive intervient seulement à réception de ce contrat et l'encaissement de l'acompte de 35 %.

? SOLDE :

Le solde devra être réglé au plus tard 45 jours avant le départ. Pour tout dossier ne satisfaisant pas ces conditions, l'organisateur se réserve le droit d'annuler les réservations et de faire supporter les frais d'annulation correspondants.

Pour toutes commandes à moins de 60 jours du départ, la totalité du voyage est exigible dès la réservation.

Conformément à l'article L 121-16-1 du Code de la Consommation, le présent contrat n'est soumis à aucun délai de rétractation.

Frais d'annulation : 100 % dès la confirmation du client. Le client a la possibilité de céder sa place à un tiers en informant préalablement l'agence sans frais de modification de nom (sauf billetterie spécifique).

Annulation par le détaillant ou l'organisateur :

Le voyage peut être annulé par l'organisateur ou l'agence si le nombre minimum de 30 participants (sauf cas particuliers) n'est pas atteint 20 jours avant la date de départ. Le Voyageur sera alors remboursé de toutes les sommes qu'il aura pu verser mais ne pourra pas prétendre à aucune indemnisation.

V. CONTACT – RESPONSABILITE - RECLAMATIONS**Protection des données :**

Si vous ne souhaitez pas faire l'objet de prospection commerciale par voie téléphonique, vous pouvez gratuitement vous inscrire sur une liste d'opposition au démarchage téléphonique www.bloctel.gouv.fr

La personne concluant le présent contrat accepte de transmettre ses données dans le but de son exécution et garantit qu'il a recueilli le consentement des autres voyageurs aux mêmes fins.

La personne concluant le présent contrat accepte de transmettre ses données aux fins de recevoir nos promotions et sollicitations (via courriers électroniques, messages SMS, appels téléphoniques et courriers postaux).

Les données sont conservées pendant une durée qui n'excède pas la durée nécessaire aux finalités suivantes :

- Commande d'un séjour : les données nécessaires au traitement de votre commande seront conservées pendant la durée nécessaire à l'établissement d'un droit ou d'un contrat
- Gestion de la relation commerciale : les données seront conservées (au plus tard) 3 ans à compter de la fin de la relation commerciale.

Conformément à la législation en vigueur, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et de portabilité des données personnelles vous concernant et d'un droit d'opposition pour raison légitime à leur traitement.

Pour exercer ces droits, vous devez adresser un courrier postal à l'adresse suivante : SARL VOYAGES ROUXEL 2, RUE LESAGE VANNES 02 57 62 02 94 ou un courrier électronique à : agencevannes@voyagesrouxel-lambert.com

Contact : Lorsqu'une non-conformité est constatée sur place, le voyageur est tenu de la signaler au contact ci-dessous dans les meilleurs délais : 02.57.62.02.94 ou 02.97.26.18.96. Le défaut de signalement d'une non-conformité sur place pourra avoir une influence sur le montant des éventuels dommages-intérêts ou réduction de prix due si le signalement sans retard aurait pu éviter ou diminuer le dommage du client. Le voyageur pourra également demander de l'aide auprès du contact ci-dessus en cas de difficulté sur place.

Responsabilité : Le détaillant et l'organisateur sont responsables de la bonne exécution des services prévus au présent contrat et sont tenus d'apporter de l'aide au voyageur en difficulté. En cas de mise en jeu de leur responsabilité de plein droit du fait des prestataires, les limites de dédommagement résultant de conventions internationales selon l'article L.211-17-IV du code du Tourisme trouveront à s'appliquer ; à défaut et sauf préjudice corporels, dommages intentionnels ou causés par négligence, les dommages-intérêts éventuels sont limités à trois fois le prix total du voyage ou du séjour.

Garant financier du détaillant : APST

Assureur de responsabilité civile du détaillant : Allianz IARD

Cession du contrat : Conformément à l'article L.211-11 du Code du Tourisme, vous avez la possibilité de céder le présent contrat tant que celui-ci, n'a produit aucun effet et jusqu'à 7 jours du départ, en prévenant l'agence dans un délai raisonnable, à une personne remplissant les mêmes conditions que vous. Vous-même et le bénéficiaire de la cession demeurez solidairement tenus du paiement du solde du contrat et des frais de cession qui vous seront communiqués.

Réclamations & Médiation : Le voyageur peut saisir le service client du détaillant de toute réclamation, à l'adresse suivante : SARL VOYAGES ROUXEL 2, RUE LESAGE VANNES 02 57 62 02 94 par lettre RAR ou mail à agencevannes@voyagesrouxel-lambert.com accompagné(e) de tout justificatif.

A défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours ou s'il n'est pas satisfait de la réponse reçue, le client peut saisir gratuitement le Médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur le site : www.mtv.travel. Si la vente s'effectue en ligne, le voyageur a la possibilité de recourir à la plateforme disponible sur le site <https://webgate.ec.europa.eu/odr> pour régler son litige.

VI. SIGNATURE

Je soussigné (e) _____, agissant tant pour moi-même que pour le compte des autres voyageurs inscrits, certifie avoir pris connaissance – avant la conclusion du présent contrat – de l'offre répondant aux exigences de l'article R.211-4 du Code du Tourisme, des conditions particulières de vente de voyages et du formulaire standard d'information, avoir pris connaissance des informations liées à la situation politique et sanitaire de la destination choisie figurant dans la rubrique conseils-aux-voyageurs du site <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/> (plus spécifiquement concernant les sous rubriques « risque pays » et « santé ») à consulter régulièrement jusqu'au départ, avoir pris connaissance de la brochure et/ou le devis et le programme de l'organisateur, ainsi que des conditions de garantie des assurances souscrites et du document d'information m'invitant à vérifier que je ne suis pas déjà couvert pour les garanties éventuellement souscrites, et du formulaire d'information standard joint à ce document

Signature du détaillant - Le Vendeur CAROLINE :

Signature du Client :